

COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 JUIN 2020 A 18H.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les conseils municipaux sont tenus à huit clos, et avec l'équipe municipale élue en 2014, le 2nd tour ayant été reporté par le gouvernement. De plus, le quorum permettant de délibérer valablement est atteint lorsque le tiers des membres du conseil en exercice est présent ou représenté

L'an deux mil vingt, le 04 Juin à 18h, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 29/05/2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Danielle GUIGNARD, Maire.

Présents : Danielle GUIGNARD, Serge PHILIP, Delphine MATHIEU.

Excusés : Mathieu ANTOINE, Christian ISNEL, Alain MISSIMILLY, Marguerite BONINO, Catherine PRIEUR-BLANC, Michel SUFFREN (procuration à Danielle GUIGNARD)

Absents : Laurent DEMARETS, Claudine JOUVE.

Secrétaire de séance et rédacteur : Delphine MATHIEU

En ouverture de séance, Mme le Maire évoque aux conseillers municipaux la demande d'ajout d'une délibération.

Cette délibération concerne l'accord de principe afin de réaliser une étude de protection et d'amélioration des réseaux d'eau potable.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 09 Décembre 2019 a été voté à l'unanimité.

1. Renouvellement de l'adhésion au service de paie du Centre de Gestion

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal présents que la commune adhère au service de confection des paies auprès du Centre de Gestion, moyennant une participation de 8€ par mois et par bulletin. Il convient de renouveler l'adhésion via la signature d'une convention, afin de maintenir cette prestation. **Vote POUR à l'unanimité.**

2. Nouvelle modification des statuts du SymeEnergie 05

Mme le Maire faire part aux membres du Conseil du courrier du Président du SyMEnergie 05 en date du 27 Janvier 2020 présentant une réforme statutaire du syndicat portant sur des précisions de forme en adaptation des textes réglementaires et une modification de fond sur la répartition et la composition des collèges communaux. Mme le Maire invite donc les membres du conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collèges communaux du SyMEnergie05. **Vote POUR à l'unanimité.**

3. **Vote du taux des taxes locales**

Comme chaque année, il convient d'établir les taux des taxes locales, pour l'année 2020, et ce avant le 03 Juillet de cette même année, d'où la nécessité de mettre en place un dernier conseil municipal. Mme le Maire présente aux conseillers le tableau indiquant les pourcentages des différentes taxes. Cette année, il n'y a pas la taxe d'habitation puisque les résidences principales en sont exonérées. Il ne reste donc que la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti. Il est donc nécessaire d'équilibrer afin de compenser la perte de la taxe d'habitation. Les taux proposés sont les suivants : taxe foncière bâti : 23.75 (contre 23.52 en 2019) ; taxe foncière non bâti : 130.80 (même qu'en 2019). **Vote POUR à l'unanimité.**

4. **Accord de principe pour la réalisation future d'une étude de protection et d'amélioration des réseaux d'eau potable**

Afin d'être en conformité avec les injonctions de l'Agence de l'eau, il conviendrait de prévoir une étude de protection et d'amélioration des réseaux d'eau potable, notamment pour limiter les fuites potentielles ainsi que les pertes. Les conseillers municipaux donnent leur accord de principe pour cette étude. **Vote POUR à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES :

Modalités de l'accueil pour l'été 2020 : Au vu de la situation économique difficile traversée par un grand nombre de personnes, due à l'épidémie de Covid-19, il a été décidé de ne pas faire payer le stationnement cette année sur notre commune. Toutefois, afin de veiller à respecter les emplacements de stationnement et la régulation de la circulation dans le village, l'accueil sera assuré comme d'habitude, par 3 personnes, durant les mois de Juillet et Août. Un appel à candidature est lancé.

Le stationnement des camping-cars est toujours situé sur le parking de la Madeleine avec une limitation à 6 véhicules, selon l'arrêté municipal en vigueur.

Régulation de la circulation sur la route de la Mine : Etant donné les directives sanitaires, la navette de Clausis ne pourra pas circuler durant l'été 2020. Cette décision a été prise en amont, en raison des délais imposés lors d'un appel d'offre pour un marché. En effet, ce délai est d'un mois plein, et il y a un mois, les directives sanitaires en vigueur ne permettaient pas de mettre en place un transport de ce type. En conséquence, suivant l'arrêté municipal n°12-2020, la route sera fermée à toute circulation, 24h/24h, du 1^{er} Juillet 2020 au deuxième dimanche de Septembre, à savoir le 12/09/2020. Seuls certains ayants-droits pourront emprunter cette voie sous leur entière responsabilité et en limitant leurs déplacements.

La route de la Mine sera ouverte à la circulation le 16/07/2020 ;

Monsieur AMOROS Fabrice a demandé une mise en disponibilité jusqu'au 31 Décembre 2020. Il est remplacé dans ses fonctions par Monsieur DAGORN Mick, jusqu'au 15 Octobre 2020, suite à l'appel à candidature qui avait été publié et largement diffusé.

FIN DE SEANCE 19h30